



UCS GYMNASTIQUE

Annexe 3 au règlement intérieur

ucsgymnastique@orange.fr

<http://club.sportsregions.fr/ucsgym>

Charte du sportif

- (1) Respect de soi même et des autres.
- (2) Respect réciproque entre les gymnastes, les moniteurs.
- (3) Respecter le matériel et ne l'utiliser que pour une autre activité pour lequel il a été conçu.
- (4) Durant les entraînements, :
 - Mes déplacements hors de la salle (vestiaires, toilettes) ne peuvent se faire sans l'avis du moniteur, de la monitrice responsable de moi.
 - Je m'équipe pour que ces déplacements ne se fassent pas pieds nus.
 - Je retire cet équipement avant de regagner la séance d'entraînement (question d'hygiène).
- (5) J'éteins mon portable et le laisse au vestiaire .
- (6) Pour pratiquer mon sport préféré, je porte une tenue adaptée à sa pratique.
- (7) Pour progresser, j'écoute, j'exécute les consignes qui me sont données par mon moniteur, ma monitrice. J'accepte ses critiques
- (8) Toute venue dans le gymnase est synonyme d'entraînement discipliné est rigoureux.
A charges des moniteurs et monitrices de faire respecter ces règles.
- (9) Après plusieurs rappels à l'ordre au cours d'un même entraînement :
 - Mon moniteur ou de ma monitrice pourra mettre fin à ma séance d'entraînement sans que pour cela je puisse quitter le gymnase avant l'heure initialement prévue. Mes parents seront avertis de mon comportement.
 - En cas de récidives, et après décision de comité directeur de l'association je pourrais être exclu(e) définitivement du club sans aucun remboursement
- (10) Je viens avec un esprit de compétition mais surtout avec un esprit sportif respectueux de tous.
- (11) Je laisse ma fierté et mon agressivité au vestiaire afin de développer une ambiance conviviale avec tous.
- (12) Je viens avec enthousiasme et bonne humeur pratiquer l'activité sportive que j'ai choisie.
- (13) S'aider mutuellement à progresser ensemble
- (14) J'utilise la pharmacie qu'en cas de blessure et en accord avec mon moniteur ou de ma monitrice.
- (15) Mon adhésion à une association sportive implique ma participation aux divers championnats organisés par ma fédération.
- (16) Au début de chaque entraînement, mes parents doivent, vérifier la présence de mon moniteur ou de ma monitrice auquel ils délèguent leurs responsabilités.
- (17) En fin de séance, je ne peux pas quitter la salle sans y être autorisé par mon moniteur ou par ma monitrice auxquelles mes parents m'ont confié.
- (18) **Venir à l'entraînement avec des objets de valeur, bijoux ou autres, est très vivement déconseillé. L'UCS Gymnastique dégage toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration.**